

MAIRIE DE NOYERS-SAINT-MARTIN

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023

L'An deux mil vingt-trois, le neuf juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques TEINIELLE, Maire. La séance a été publique.

Présents : Messieurs : Michel HEU, Didier PAROIELLE, Franck FOVIAUX, Ludovic LECAT, Ghislain CLOEZ, Gérald SCIAKY, Sébastien MÉNARD, Vincent SIMON, Mathieu DOUAY
Mesdames : Corinne LONGFILS et Sophie WAGNER

Absents excusés : Messieurs : Alain BOULANGER a donné pouvoir à Gérald SCIAKY, Fabien DUBOIS a donné pouvoir à Michel HEU, Mathieu SAINTE-BEUVE a donné pouvoir à Corinne LONGFILS

Secrétaire de séance : Madame Corinne LONGFILS

OUVERTURE DE SÉANCE

DÉLIBÉRATION N° 2023/06/01 : Elections sénatoriales du 24 septembre 2023, élections des délégués titulaires et des délégués suppléants

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code électoral, et notamment ses articles L.283 et suivants ;

Vu le décret n°2023-257 du 06 avril 2023 ;

Vu la circulaire NOR I1405029 C du 13 mars 2014 relative à l'élection et au mandat des assemblées et des exécutifs municipaux et communautaires ;

Vu la circulaire NOR IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté du préfet du 26 mai 2023 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et de suppléants à désigner ou à élire pour chacune des communes du département de l'Oise en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023.

CONSIDERANT que doivent être désignés au scrutin secret majoritaire à deux tours, trois délégués puis trois suppléants parmi les membres du conseil municipal ; CONSIDERANT que le quorum est atteint ;

Le conseil a choisi pour secrétaire Madame Corinne LONGFILS

Le bureau électoral était présidé par Monsieur Jacques TEINIELLE

Le Maire a présenté la liste des candidats délégués :

- Monsieur Jacques TEINIELLE
- Monsieur Michel HEU
- Monsieur Gérald SCIAKY

Premier tour de scrutin pour l'élection des délégués

Le maire a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à la désignation des délégués pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2023. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'une son bulletin de vote. Le bureau électoral a procédé, en présence des membres du conseil municipal, au dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire bulletins blancs : 0

Majorité absolue : 08

Messieurs : Jacques TEINIELLE, Michel HEU, Gérald SCIAKY ont obtenu : 15 voix

Le bureau électoral a proclamé élus délégués au premier tour de scrutin :

- Monsieur Jacques TEINIELLE
- Monsieur Michel HEU
- Monsieur Gérald SCIAKY

Le maire présente la liste des candidats suppléants :

- Monsieur Sébastien MÉNARD
- Monsieur Mathieu SAINTE-BEUVE
- Madame Sophie WAGNER

Premier tour de scrutin pour l'élection des suppléants

Le maire a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à la désignation des délégués pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2023.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'une son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le bureau électoral a procédé, en présence des membres du conseil municipal, au dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire bulletins blancs : 0

Majorité absolue : 08

Madame Sophie WAGNER et Messieurs Sébastien MÉNARD, Mathieu SAINT-BEUVE ont obtenu : 15 voix

Le bureau électoral a proclamé élus délégués au premier tour de scrutin :

- Monsieur Mathieu SAINTE-BEUVE
- Madame Sophie WAGNER
- Monsieur Sébastien MÉNARD

Les élus désignés délégués ou suppléants ont tous accepté leur désignation.

DÉLIBÉRATION N° 2023/06/02 : Adhésion au Syndicat des eaux de la brèche

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la proposition du syndicat des eaux de la brèche pour adhérer à leur syndicat. Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal émet à l'unanimité, l'adhésion à ce syndicat.

DÉLIBÉRATION N° 2023/06/03 : Demande de Mathieu DOUAY pour extraire de la marne

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité, l'accord à Monsieur Mathieu DOUAY d'extraire de la marne au Larris avec pour contrepartie un « nettoyage » de partie brûlage ainsi que la plantation de quelques arbres lors du rebouchage avec de la terre

DÉLIBÉRATION N° 2023/06/04 : Résultats de la commission sport quant at au terrain de de tennis et terrain de football

Madame LONGFILS, responsable de la commission sport, indique aux membres du Conseil Municipal, que suite à la diffusion dans le Nucérien de l'intention de créer une association de tennis, recherchant de ce fait des bénévoles et au vu de la seule réponse reçue, l'association de tennis ne peut créée. Il convient de ce fait, de trouver une solution pour « l'encaissement » lors d'une location du terrain de tennis via le logiciel choisi, il est donc proposé que le paiement arrive sur le compte du Comité des Fêtes. Le comité des Fêtes se réunira prochainement à ce sujet.

Concernant le terrain de football, Madame LONGFILS précise qu'une fusion entre Camprémy et Noyers-Saint-Martina eu lieu et que le club se nomme désormais ASCN. Les travaux de création d'un toilette et du déplacement du bungalow sur la plateforme vont être programmés.

Questions diverses :

* Monsieur MÉNARD, en tant que membre de l'AFR, demande aux membres du Conseil Municipal la prise en charge de la réfection d'une partie du chemin des Prêtres (jusque chez Monsieur et Madame VIGUERARD). Le Conseil Municipal lui demande de bien vouloir faire estimer le montant par un devis et de le proposer ensuite

Séance levée à 20h35

Jacques TEINIELLE
Maire

